

PER
P-308
EK-2
15

Vol. VI

MARS 1908

N° 6

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Pages

201—Michel Bibaud, journaliste, et la vie littéraire de son temps	L'abbé CAMILLE ROY.
212—De la langue des professionnels	J. EDM. ROY.
224—Le Crucifié	PAUL G. FEUILLETTE.
227—Les mots populaires dans la littérature canadienne-française	L'abbé F.-X. BURQUE.
231—Livres et Revues (Canadians)	ADJUTOR RIVARD.
235—Bulletin bibliographique	ADJUTOR RIVARD.
236—Lexique canadien-français	LE COMITÉ DU BULLETIN.
240—Angloismes	LE COMITÉ DU BULLETIN.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire.

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (gâteau); *s* = *s* dure (sa); *æ* = *eu* français (heureux); *w* = *ou* semi-voyelle (oui); *y* = *i* semi-voyelle (piéd); *ïw* = *u* semi-voyelle (huile); *ê* = *e* féminin (je); *h* marque l'aspiration.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (coucou); *c* = *ch* français (chez).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k+y*), *g̣* (son voisin de *g+y*), *ŋ* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (sons voisins de *t+s*, *d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *æ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *é* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *ê* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ẽ* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ã* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves; *a'*, *i'*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á'*, *í'*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

MICHEL BIBAUD, JOURNALISTE

ET LA VIE LITTÉRAIRE DE SON TEMPS

(Conférence faite à la séance publique de la Société du Parler français, le 21 janvier 1908, par M. l'abbé
CAMILLE ROY, président)

(suite)

Au surplus, Québec et Montréal ne laissèrent pas d'apparaître de temps à autre, pendant ce demi-siècle, comme des centres où se manifestait quelque activité littéraire.

Québec, que Michel Bibaud visitait en 1842, et qu'il n'avait pas vu depuis douze ans, Québec où il retrouvait « les manières amènes, affables de ses notables habitants, l'urbanité, la politesse française ⁽¹⁾ », et que pour cela il déclarait être « le Paris de l'Amérique », Québec est bien alors le foyer principal de la culture et de la vie intellectuelle. Le Séminaire y continue l'œuvre classique qu'il a entreprise après la conquête. C'est ici la capitale des esprits, et aussi la capitale politique. Ici se concentrent périodiquement pour les luttes parlementaires les forces vives de la nation; d'ici partent donc les mouvements généreux qui s'en vont ébranler la conscience populaire. Ici le journalisme éclot et ouvre au vent capricieux de l'opinion ses premières feuilles: la *Gazette de Québec* (1764), le *Canadien* (1806), le *Courrier de Québec* (1807), le *Vrai Canadien* (1810); ici paraissent les premiers recueils de littérature et de science, le *Magasin de Québec*, publié dans les deux langues française et anglaise, en 1792;

(1) *Encyclopédie canadienne*, I, 309. *Mon dernier voyage à Québec*.

l'*Abeille Canadienne*, en 1818⁽¹⁾; le *Journal de Médecine*⁽²⁾, en 1826; une autre *Abeille Canadienne* qui s'avise encore de butiner pendant l'hiver de 1833-1834, et qui meurt d'inanition au bout de quelques semaines; le *Coin du Feu*⁽³⁾, et le *Journal des Etudiants*⁽⁴⁾, fondés en 1840, le *Ménestrel*⁽⁵⁾ de 1844, et l'*Abeille*⁽⁶⁾ du Séminaire qui commence, en 1848, à courir de fleur en fleur.

A Québec encore se formèrent les premiers groupements de forces intellectuelles : le *Club constitutionnel*, en 1792; la *Société littéraire*, en 1809; la *Société historique et littéraire*, en 1824, que l'on fonde au Château Saint-Louis, sous la présidence de lord Dalhousie; la *Société pour l'encouragement des Sciences et des Arts*, en 1827, qui se fusionne bientôt, en 1829, et pour l'absorber presque, avec la *Société historique et littéraire*⁽⁷⁾; une *Société de Médecine*, en 1827⁽⁸⁾, l'*Institut Canadien*, en 1848.

Certes, l'existence des sociétés littéraires et scientifiques ne suppose pas toujours une grande intensité de vie intellectuelle dans le milieu où elles se sont formées; il arrive souvent que l'activité de leurs fondateurs et de quelques-uns de leurs membres fait un étrange contraste avec l'indolence générale de ceux qui les entourent: et il ne faut donc pas exagérer l'importance de ce témoignage historique. Mais il est sûr que les sociétés québécoises, tour à tour laborieuses et somnolentes, furent un stimulant pour les esprits cultivés qui voulurent répondre à leur appel. Elles organisèrent de temps à autre des concours, comme celui de la Société des Sciences et des Arts, en 1827⁽⁹⁾, ou cet autre de la Société littéraire et historique qui, en 1831, proposait trente deux sujets d'ordre littéraire, historique et scientifique, et offrait aux concurrents bénévoles de nombreuses médailles d'argent, sans compter les médailles honoraires, qui étaient peut-être de bronze⁽¹⁰⁾.

(1) Vécut à peine six mois.

(2) Paraît pendant deux ans.

(3) Paraît pendant un an.

(4) Paraît pendant quelques mois.

(5) Paraît pendant 15 à 18 mois.

(6) Paraît jusqu'en 1854; ressuscite en 1858, disparaît en 1862; reprise en 1877, disparaît une dernière fois en 1881.—Voir au sujet de ces périodiques, pour plus amples renseignements l'*Historique des Journaux de Québec*, par Horace Tétu.

(7) Cf. *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, par Isidore Lebrun, p. 275.

(8) *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 402-406, *passim*.

(9) Cf. *Bibliothèque Canadienne*, V, 192.

(10) Cf. *l'Observateur*, II, 364.

Ce fut sans doute pour récompenser le zèle de cette même Société, la doyenne aujourd'hui languissante de nos institutions littéraires, que le gouvernement lui alloua, en 1832, 300 livres sterling, qu'elle devait employer à « se procurer les documents relatifs à l'histoire des premiers temps du Canada ⁽¹⁾. »

Si donc il est certain qu'avant 1850, et par exemple, en 1827, il existait quelque part dans notre province, dans une ville ou bourgade dont on n'a pas voulu transmettre le nom à l'histoire ⁽²⁾, une *Société de la Pipe* qui symbolisait assez justement la préoccupation favorite de nos joyeux grands-pères, société fortement organisée où n'entraient que ceux qui avaient fait leurs preuves certaines, et qui pouvaient, au jour de la réception, jurer « sur un grand calumet sauvage, d'être léal et loyal confrère de la tabagie fumante; » si un jour l'un des récipiendaires croyait pouvoir remercier ceux qui l'avaient élu, de lui avoir procuré « l'honneur le plus signalé que puisse désirer un humble mortel, » il n'en reste pas moins vrai que des sociétés plus propres à développer le goût de l'étude et de l'instruction s'étaient aussi constituées, et travaillaient avec quelque succès au relèvement du niveau intellectuel de notre province.

Montréal, qui déjà se piquait de disputer à Québec les palmes de la littérature et de la science, y contribuait pour sa large part. On y fondait, en 1827, la *Société d'Histoire naturelle* ⁽³⁾, et on y organisait, en 1828, une bibliothèque de droit ⁽⁴⁾. En 1831, on y formait, sous la direction de M. Prudhomme, élève de Talma, une compagnie qui prit le nom de *Théâtre de Société* ⁽⁵⁾ et mit à la scène les pièces du répertoire classique et celles aussi du répertoire contemporain; en 1844, naissait le fameux *Institut Canadien* de Montréal.

Mais, avant même que ces sociétés se fussent constituées, on aimait, à Montréal, à lire les vers et la prose, et on se souvient du groupe d'admirateurs qu'y comptait, en 1814, le poète militaire Joseph Mermet, et comment Jacques Viger conduisait alors avec

(1) Cf. *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, par Isidore Lebrun, p. 275.

(2) Voir, sur ce grave sujet, l'*Encyclopédie canadienne*, I, 380-387.

(3) Cf. *Bibliothèque Canadienne*, V, 117. Cette *Société* était l'œuvre de l'élément anglais de Montréal.

(4) Cf. *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 402-403, *passim*.

(5) Cf. l'*Observateur*, II, 16.

entraînait le chœur des dévots ⁽¹⁾. Denis-Benjamin Viger, qui se croyait poète, aux heures mêmes où, sans s'en apercevoir, il ne rimait que de la prose, publiait ses pesantes strophes dans le *Spectateur*; et le Montréal intellectuel de ce temps protestait contre une telle inconvenance. A ce moment-là sans doute se développa le goût de la lecture. Michel Bibaud a écrit quelque part ⁽²⁾ qu'il y eut un temps «où l'on ne trouvait à acheter chez le seul libraire qu'il y eût à Montréal, M. François Sarrault, que des calendriers, des alphabets, des catéchismes et quelques livres d'église et de dévotion,» mais en 1817, H. Bossange établit à Montréal même un commerce de librairie plus considérable ⁽³⁾, et le *Spectateur Canadien*, du 7 juin 1817, publiait une annonce où le clergé et le public en général sont avertis que M. Bossange a déjà reçu et attend par «les navires qui vont arriver un assortiment considérable de livres français, etc., consistant surtout en livres de jurisprudence, religion, histoire, sciences et arts.» D'après les renseignements ⁽⁴⁾ qui ont été fournis à l'auteur du *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, la bibliothèque de Montréal contenait, en 1822, 8,000 volumes ⁽⁵⁾, et elle pouvait donc déjà consoler ses habitués de n'avoir pas à leur disposition, comme les Québécois, la bibliothèque du Parlement.

Les Montréalais purent aussi s'alimenter dans les journaux et dans les recueils littéraires qui furent publiés chez eux, le *Spectateur* (1813), l'*Aurore* (1815), la *Minerve* (1827), l'*Ami du peuple* (1832), le *Populaire* et la *Quotidienne* (1837), l'*Aurore des Canadas* (1839), le *Jean-Baptiste* (1840) et beaucoup d'autres qui après 1840 ⁽⁶⁾ se multiplient, naissent et meurent vite. C'est à travers tous ces journaux, et pour suppléer à leur programme trop limité aux choses de la politique et de la réclame que Michel Bibaud lança à plusieurs reprises ses graves périodiques.

* * *

(1) Voir notre étude sur *Joseph Mermet*, *Bulletin*, V.

(2) *Encyclopédie Canadienne*, I, 387.

(3) *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 406.

(4) Un grand nombre de ces renseignements lui ont été communiqués par A.-N. Morin. Voir le *Panthéon canadien*. A.-N. MORIN.

(5) *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 403.

(6) Voir le tableau des *Journaux et Revues de Montréal*, dressé par Horace Tétu.

C'est d'ailleurs le journalisme qui absorbe à cette époque la meilleure part de notre activité littéraire. C'est par lui que notre littérature canadienne avait commencé, c'est par lui qu'elle se continue et c'est en lui qu'elle trouvait alors sa forme habituelle. Sans doute, notre journalisme n'est pas, dans la première moitié du siècle dernier, aussi fortement organisé qu'il l'est aujourd'hui, et il n'a pas les moyens puissants de propagande dont disposent maintenant les propriétaires des grands quotidiens, mais il est courageux et tenace, âpre à la lutte, souvent impitoyable pour les bureaucrates et les gouvernements. C'est en 1806 que la liberté de la gazette fut ici reconnue, le jour même où le *Canadien* entrait en campagne. Cette liberté, brisée en 1810 par la violence de Craig, retrouvera plus tard une forme nouvelle et belliqueuse dans la *Minerve* de Montréal, feuille combative et hardie que Morin avait fondée, et qui portera sur tous les points de la province, avec le mot d'ordre de la résistance, la critique la plus acerbe et la plus audacieuse qui se soit vue. Le *Canadien*, dirigé alors par Étienne Parent, et tout entier lui aussi à la défense de nos droits méconnus, ne se rendra pas coupable de si grands excès.

Michel Bibaud ne manquera pas de gémir sur ces excentricités de la presse canadienne-française, et il en fera retomber sur les jeunes toute la responsabilité. La liberté de la presse, écrira-t-il, devient le fléau de la société civilisée quand, tombée en des mains ineptes ou puérides... elle dégénère en licence. Et il ajoute : « Il n'y a qu'au Canada, croyons-nous, où des jeunes gens, à peine sortis de l'adolescence, aient entrepris de rédiger des journaux politiques, avec la prétention de diriger l'opinion publique. »⁽¹⁾

Il y eut, certes, autre chose que de la jeunesse dans l'exubérante et dangereuse campagne de presse qui, à partir de 1827 surtout, tint en haleine tous nos fonctionnaires irresponsables. Et tout n'est jamais dit quand on a affirmé d'un contradicteur qu'il est jeune. Au reste, à cette même époque, les journaux du Haut-Canada ne le cédaient guère en ferveur extrême aux journaux des Canadiens français, et c'est donc que des causes profondes, que tout le monde sait, déterminaient cette agitation⁽²⁾.

(1) *Histoire du Canada*, II, 404. Note au bas de la page

(2) Sur la presse du Haut-Canada, sur son développement et la qualité de la rédaction, on peut lire le *Tableau statistique et historique des Deux Canadas*, p. 251-260.

A côté des journaux et des périodiques que l'on multiplia pendant les cinquante premières années de notre dix-neuvième siècle, il y eut un nombre assez considérable de brochures, de pamphlets et de manuels. Un étranger qui voulait sans doute flatter Bibaud, et nous décerner une louange qu'il faut bien ne pas accepter tout entière, écrivait, en 1832, au directeur du *Magasin du Bas-Canada* : « Je me suis occupé depuis quelque temps à parcourir les colonnes des différents journaux publiés en ce pays, et j'ai pu juger d'après les nombreuses annonces d'ouvrages importants sortis de la plume de vos compatriotes, qu'en Canada comme en Europe, les sciences sont cultivées avec zèle et persévérance, et que cet intéressant pays ne le cèdera bientôt en rien à l'ancien continent ⁽¹⁾. »

Puis l'aimable étranger distingue, entre toutes ces publications qui le ravissent, le *Traité de Chimie* du docteur Meilleur, le *Traité d'Agriculture* et les études sur l'éducation de Joseph Perrault, le *Traité sur les lois civiles du Bas-Canada* par H. Desrivières Beaubien, les ouvrages de M. Bibaud, et « particulièrement son traité sur l'Arithmétique, dont l'utilité s'est si bien fait sentir à la jeunesse de ce pays. »

Ce correspondant, qu'inspire la bienveillance, aurait pu faire une liste bien plus longue encore des petits ouvrages, brochures et manuels qui avaient été jusqu'alors publiés. Et, par exemple, il aurait pu mentionner *les premiers Rudiments de la Constitution britannique*, par le docteur Jacques Labrie (1827). Quant aux manuels de géographie, d'arithmétique, de grammaires françaises, latines, et même grecques, il y en eut toute une floraison que Michel Bibaud a soigneusement signalée dans *l'Encyclopédie canadienne* ⁽²⁾.

Mais la littérature pédagogique, qui demande moins que d'autres de l'effort et de l'originalité, celle des manuels et surtout celle des grammaires, des géographies et des traités d'arithmétique, n'a que des points de contact assez limités avec la littérature proprement dite. Elle peut, en quelque mesure, et de bien loin, la préparer par les manuels de l'enseignement primaire, mais elle n'en est pas, d'ordinaire, une suffisante manifestation. Au reste, voici que des livres considérables seront bientôt publiés. Joseph Bouchette fait paraître à Londres, en 1831, et à grands

(1) *Magasin du Bas-Canada*, I, 193.

(2) Voir pp. 387, 430, 468. Voir aussi Lebrun, *op. cit.*, p. 265.

frais sa description topographique et statistique des *Possessions britanniques de l'Amérique septentrionale*⁽¹⁾ ; le docteur Labrie que des amis trop enthousiastes appelaient le Tite-Live du Canada, prépare son *Histoire* dont le manuscrit inédit, sera, en 1837, la proie des flammes⁽²⁾ ; Michel Bibaud lui-même écrit son grand ouvrage, et F.-X. Garneau commence à publier, en 1845, notre histoire classique du Canada. Avant que ne disparaisse Bibaud, Philippe Aubert de Gaspé, le fils de celui qui devait plus tard nous donner les *Anciens Canadiens*, publie *l'Influence d'un livre* ou le *Chercheur de Trésor* (1837), auquel collabore son père, et P.-J.-O. Chauveau nous donne avec son *Charles Guérin* (1853), une première image du roman de mœurs canadiennes.

C'était sans doute en prévision de ces ouvrages, et d'autres qui pouvaient paraître, que dès l'année 1832 le parlement provincial reconnaissait et protégeait par une loi spéciale les droits d'auteur⁽³⁾.

*
**

La poésie, non moins que la prose, cherchait à se développer et à étendre ses ailes encore trop courtes. Après Bibaud, qui publia, en 1830, notre premier recueil de vers⁽⁴⁾, voici venir d'autres poètes comme F.-X. Garneau, Joseph Lenoir, Auguste-Norbert Morin, Joseph-Guillaume Barthe, Réal Angers, et Octave Crémazie qui les domine tous. Ces bardes cultivent surtout la poésie patriotique, l'ode et la chanson. La chanson française qui pénétra jusque dans les cantons les plus reculés, provoqua des imitations plus ou moins heureuses que nos grands pères aimaient à répéter. Bérenger qui fut très populaire à Québec et à Montréal, y eut de nombreux et plus ou moins habiles disciples⁽⁵⁾.

(1) Cf. *Magasin du Bas-Canada*, I, 172-176, où l'on fait une critique assez sévère de cet ouvrage.

(2) A.-N. Morin s'était chargé de la publication du manuscrit de Labrie. Dès le 30 novembre 1831, un mois après la mort de l'auteur, Morin demandait à la chambre de voter 500 livres sterling pour l'achat d'un certain nombre d'exemplaires. Cette publication fut retardée, et le manuscrit brûlé dans l'incendie de Saint-Benoît. Voir sur le projet de Morin, Lebrun, *op. cit.*, p. 273.

(3) Sur la nature de cette loi, voir Lebrun, *op. cit.*, p. 275.

(4) *Épîtres, Satires, Chansons*, etc., par M. Bibaud, Montréal, 1830.

(5) Cf. Lebrun, *op. cit.*, p. 270, où l'on trouve quelques renseignements sur ce sujet.

Au reste, toute cette littérature de la première moitié du siècle dernier fut le plus souvent fort imparfaite. Maximilien Bibaud, qui était de Montréal, mais qui savait, comme son père, apprécier la politesse des citadins de Québec, estimait en 1858 que si l'on voulait juger cette dernière ville par ses écrivains, on lui trouverait « la physionomie d'une ville barbare ». Il ne fait exception que pour M. Chauveau qui, d'ailleurs, depuis plusieurs années habitait Montréal. « Depuis ce temps-là, ajoutait-il avec l'ironie légère qui est sienne, et qui est la marque d'un art très avancé, depuis ce temps-là on ne le compte plus ordinairement entre les barbares ⁽¹⁾ ».

Nous n'avons pas à décider entre Québec et Montréal, ni surtout à louer l'un au détriment de l'autre. Ces sortes de rapprochements et d'oppositions ne sont pas sans quelque danger d'errer. Il nous suffit de constater que nos écrivains ne pouvaient du premier coup s'égaliser à ceux du vieux continent. Notre Tite Live n'est pas encore né, bien que des admirateurs indiscrets aient quelquefois donné ce nom à Jacques Labrie, et Racine et Hugo se font attendre. Nos premiers poètes, peu capables de s'envoler par eux-mêmes, s'appuient sur l'aile des classiques, comme Bibaud ou Viger, puis sur l'aile des romantiques, comme Garneau et Lenoir, mais leurs amplifications sont diffuses, et leur vers n'a pas cette grâce aisée et continue qui seule plaît au lecteur. On a aussi remarqué, à cette époque, que le patriotisme qui inspire parfois ces versificateurs n'est pas assez réfléchi, pas assez pénétré de vie canadienne, ni partant assez original, « qu'il se jette par élan dans l'avenir sans se recueillir dans des souvenirs historiques ⁽²⁾. »

Aussi bien est-ce encore de n'être pas suffisamment nationale que l'on accuse alors notre jeune poésie. Pourquoi ne chante-t-elle pas les vieilles légendes indiennes sur lesquelles s'est superposée notre civilisation ? pourquoi ne s'avise-t-elle pas de célébrer, mieux que Bibaud ne l'a fait, les guerriers épiques des tribus de l'Amérique, « Ourehouharé, orateur et si habile diplomate ; Ponthiac, le Spartacus moderne ; Proctor, brave comme Bayard ; Técumsé, qui dans notre siècle, s'est montré un autre Guillaume Tell ? ⁽³⁾ »

(1) Cf. *Tableau historique des Progrès matériels et intellectuels du Canada*, par Bibaud, jeune, Montréal, 1858, p. 38-39.

(2) *Tableau stat. et pol. des Deux Canadas*, p. 266.

(3) *Idem*, p. 268.

Ce pays si neuf ne pourrait-il davantage fournir la matière de nos poèmes ? « Les grands fleuves, les lacs immenses, l'été plaines liquides parsemées de mille îles verdoyantes, l'hiver dures comme les couches primitives du globe, ont vu sur leurs bords pittoresques des nations puissantes, bien avant les cités de l'européenne civilisation. Ces climats que les orages et les brouillards disputent tour à tour aux aurores boréales, à la sérénité ou glaciale ou brûlante ; ce pays qui possède une triple gloire, la sienne, celle de son ancienne fondatrice avec la gloire des tribus aborigènes, n'inspireraient pas des poètes, quand les échos des forêts vierges répètent toutes les sortes de chants, la ballade écossaise et galloise, la complainte huronne, le lai irlandais et la romance française ? ⁽¹⁾ »

Cette indifférence trop grande de nos anciens poètes pour les sources originales de notre vie canadienne n'était-elle pas, en même temps que l'effet d'une impuissance évidente, l'indice d'un affaiblissement notable du culte de nos traditions. Déjà en effet, vers 1830, l'on se plaignait de voir disparaître « les souvenirs populaires, les contes de vieilles, les chansons, les proverbes, les superstitions » qui nous venaient des pays normands et bretons. C'est Morin, croyons-nous, qui écrivait alors à Isidore Lebrun, auquel il fournissait volontiers des renseignements pour son *Tableau statistique et politique des Deux Canadas* : « J'ai beaucoup vécu, quoique jeune, avec les aïeux de la génération actuelle, et avec leurs trisaïeux, au moyen des récits des vieillards : je me ferais au besoin généalogiste des migrations les plus reculées de la population du pays. Je vois donc avec regret que nos contes s'oublient, que nos vieux dictons cessent d'être entendus du peuple : c'est autant d'effacé de notre nationalité ⁽²⁾. »

Or, n'est-ce pas le devoir des poètes et des écrivains de corriger par leurs œuvres où se doit refléter la vie nationale, ce fléchissement du respect des traditions et ces oublis de la mémoire du peuple ? Il n'est donc que juste de signaler ici cette lacune dans notre littérature ; comme il convient de remarquer aussi que déjà, après 1840, nos écrivains se préoccupent davantage de chercher dans l'histoire de notre pays et dans l'âme de notre peuple le thème de leurs œuvres.

(1) *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, p. 269.

(2) *Idem*, p. 267.

* * *

Au reste, notre littérature elle-même ira bientôt s'élargissant et multipliant les livres. Michel Bibaud meurt à la veille du jour où le mouvement littéraire de 1860 viendra coordonner les efforts, les grouper et les orienter. Après Bibaud, Parent, Labrie, Morin, Garneau, Crémazie, Chauveau, d'autres vont venir plus enthousiastes peut-être, et plus actifs, comme Casgrain, Taché, Gérin-Lajoie, LaRue, qui travailleront, s'agiteront et se donneront même l'illusion qu'ils créent la littérature canadienne.

Les anciens, les ouvriers de la génération précédente qui assistèrent à ces juvéniles labeurs, applaudirent; mais ils ne purent s'empêcher de sourire, eux les patriarches, quand ils apprirent que ces derniers venus s'imaginaient commencer ici l'empire des lettres; et ils s'obstinèrent à ne douter pas de leur réelle paternité. Peut-être se seraient-ils souvent amusés de semblables disputes autour du berceau des lettres canadiennes-françaises, s'ils avaient davantage vécu, et s'ils avaient pu voir combien depuis se sont levés qui ont pensé tour à tour être les pères authentiques de notre littérature! Est-il bien sûr, d'ailleurs, qu'aujourd'hui même il n'y ait personne parmi nous qui ne s' imagine l'avoir au moins découverte?

Michel Bibaud se consolera peut-être au spectacle de tant de sollicitude. Cela mettrait quelque joie sur le masque austère de son pessimisme. L'auteur des *Satires* pourrait sans doute trouver dans nos mœurs contemporaines la matière de nouveaux couplets sur la paresse, mais il pourrait aussi louer l'ardeur de ceux qui sont venus après lui, et qui ont mieux que lui réalisé l'idéal de sa vie.

Reconnaissons, d'ailleurs, avant de finir, que si des ouvriers plus habiles que lui se sont rencontrés dans le champ de nos lettres, nul peut-être n'a mis à le cultiver plus d'assiduité et plus de persévérance. C'est, au surplus, ce qui fait le principal intérêt de cette physionomie curieuse, complexe, peu sympathique, à l'étude de laquelle nous nous sommes peut-être trop attardé, mais que nous ne pouvions pas ne pas apercevoir au centre du mouvement littéraire que nous avons essayé de définir. Michel Bibaud sera bientôt éclipsé par la gloire plus vive de ceux qui montent à l'horizon, au moment où lui-même y descend. On l'oubliera presque tout à fait, et le silence va se faire autour de

son œuvre laborieusement édifiée. Ce silence vient d'être un peu troublé. Nous n'avons pas pensé qu'il fallait taire le nom de cet écrivain, et ignorer ses considérables efforts. N'est-ce pas parfois le métier de l'historien, quand il visite la nécropole du passé, d'en exhumer des hommes qui ne devaient pas mourir tout entiers? Nous ne prétendons, certes, pas avoir donné à Michel Bibaud une vie nouvelle et précieuse; nous avons seulement voulu, en étudiant successivement en lui le poète, l'historien, et le journaliste, le replacer, avec son œuvre, dans le milieu où il a vécu. Ce n'était sans doute pas le mettre en une lumière intense, et dans un relief capable de séduire le regard, mais un pareil dessein pouvait, semble-t-il, rendre quelque justice à la tâche ingrate et patiente de l'un des premiers ouvriers de notre littérature.

CAMILLE ROY, p^{tr}e

DE LA LANGUE DES PROFESSIONNELS

(Travail lu à la séance du 21 janvier 1908.)

La langue sort des couches populaires. Comme un arbre vigoureux, à l'écorce rude mais au bois sain et dur, elle s'élance de la bonne terre nourricière, et alors qu'elle monte jusqu'aux plus hauts sommets, elle s'étend, couvrant de son ombre bien-faisante, la nation tout entière. Sa sève circule toujours; une branche se casse et meurt, la plaie se cicatrise, et de nouveaux rameaux s'ajoutent aux anciens. Il en est qui poussent tout droits, sans fleurs et sans fruits. D'autres languissent et s'étiolent comme si l'air leur manquait, ou comme si un insecte les rongait à l'intérieur. Mais combien, aussi, ont des floraisons merveilleuses ?

La langue se constitue et se développe à mesure qu'un peuple prend conscience de son originalité. Elle se dépose alors dans les actes législatifs, dans les contrats de la vie civile, dans les mémoires des individus, sur les monuments de tous les genres. Elle est simple d'abord et peu compliquée. Les rhéteurs viennent, recueillent les mots et fixent la grammaire, mais le vocabulaire s'étend toujours au fur et à mesure des manifestations de la vie sous toutes ses formes.

La parole n'est pas un instrument construit une fois pour toutes et auquel nous pouvons confier mécaniquement nos pensées ou demander celles des autres. En réalité, il faut, au contraire, une intervention incessante de l'esprit pour parler et pour comprendre. Nous devons veiller soigneusement à ce que nos paroles soient bien l'expression fidèle de nos pensées et découvrir avec pénétration le sens qu'elles présentent dans la bouche d'autrui. Quand la manière de s'exprimer est impropre, ou insuffisante, ou équivoque, les paroles recréent la signification des mots, ou leur donnent des nuances infinies. La pensée doit donc toujours être active et vigilante, pour combler les lacunes et dissiper les confusions.

En littérature, le style est la manière d'exprimer ses sensations, ses idées. Mais la manière de s'exprimer ne dépend pas de nous uniquement. Elle nous est imposée par les circonstances.

De là vient que la langue, tout en étant la même, et s'appuyant sur le fonds solide du peuple, peut prendre différentes formes. Elle reçoit sa forme artistique de la main des poètes, des orateurs et des historiens. Mais, malléable et ductile comme elle est, que d'empreintes encore elle peut subir ? Les enfants ne parlent pas comme les vieillards, les lettrés, qui connaissent les nuances et les subtilités, ont une abondance de verbe qui déborde sur la pénurie de l'âme simpliste des paysans. Chaque profession, chaque art, chaque métier, a sa théorie d'expressions bizarres et multiples. Et de même que ce sont les orages qui font la beauté de la mer, parce que sans elles nous aurions toujours devant les yeux une plaine uniforme et monotone, de même que ce sont les montagnes, les prés, les côteaux et les vallées qui donnent les merveilleux décors des paysages, de même aussi c'est la multiple diversité des mots de la langue qui en fait le charme et la richesse.

Il y a donc chez un peuple, outre ce que je pourrai appeler la langue-étalon, diverses façons de parler qui doivent se rattacher toutes au tronc principal.

Par exemple, il y a telles choses que l'on appelle le langage des écoles, la langue juridique, le style du palais, le style notarial, la langue des médecins—qu'il ne faut pas confondre avec celles des malades. Les huissiers même, ces modestes fonctionnaires dont on n'apprécie pas assez dans le monde le dévouement inlassable, les visites toujours désintéressées, et qui saisissent toutes les occasions de nous être agréables, les huissiers, dis-je, ont leur style. Les arpenteurs, encore, ont un langage à eux. Si vous en doutez, lisez un de leurs procès-verbaux de chainage. Un arpenteur est un homme qui ne regarde pas le soleil comme un autre. Jamais il ne vous dira franchement où est le nord. Voyez comme il accompagne ses descriptions de cosinus, d'azimuts, de tangentes.

Mais je veux parler ici plus particulièrement de la langue des professions légales.

Chez les Romains, chaque affaire ne pouvait être dirigée qu'avec la formule qui lui était propre. Cela était nécessaire, dit Montesquieu, dans leur manière de juger, parce qu'il fallait fixer l'état de la question, pour que le peuple l'eût toujours sous les yeux. Le sénat maintint cette nécessité, pour tenir le peuple dans la dépendance, parce que les sénateurs étaient à peu près les seuls qui eussent une connaissance parfaite des formules.

Cicéron, dans ses *Pensées*, donne un exemple du mauvais effet de cette nécessité.

Un certain chevalier romain, Caius, s'en va passer quelque temps à Syracuse. Un banquier très riche lui vend une villa au bord de la mer, en lui assurant que c'est un endroit de pêche merveilleux. Cicéron nous raconte comment le banquier s'y prit pour y attirer le poisson, un jour qu'il s'y promenait avec Caius. La propriété acquise, il se trouva qu'il n'y avait pas d'endroit moins poissonneux dans tout Syracuse. Caius s'en va trouver Aquilius, l'ami et le collègue de Cicéron, et lui demande de faire résilier la vente. Mais Aquilius n'avait pas encore publié ses formules sur le dol, où il explique très bien ce que c'est, en homme qui sait définir, et Caius ne put obtenir justice parce qu'on n'avait pas encore établi chez les Romains de formule pour le cas de dol. Avec le temps, certes, les lois se départirent de cette rigidité. Mais le formalisme étroit domina toutes les procédures et les actes des gens de loi jusqu'à une époque encore récente. Il faut lire les anciens auteurs pour s'en rendre compte.

Il y en avait qui en abusaient et se plaisaient à hérissier leur style d'une infinité de termes scientifiques.

Jusqu'à saint Louis, toutes les pièces de procédure et les actes des notaires s'écrivaient encore en latin. Quand le français en eut pris la place, bien qu'il fût défendu par les ordonnances d'employer dans les actes des clauses ou des termes superflus, on y introduisit une multitude de mots parasites accumulés machinalement les uns sur les autres. On suivait des protocoles bizarres, bigarrés de mots spéciaux, inintelligibles pour les parties comme pour ceux qui les rédigeaient. Le cardinal de Luca se moque des renonciations et protestations que les notaires glissaient en langue latine dans les actes où figuraient des femmes ou des personnes rustiques. Aussi Pigeau (t. I, pp. 124-126) raconte qu'il ne manquait pas de personnes prévenues qui regardaient le langage dont les avocats se servaient comme celui de gens qui méditaient la ruine de leurs concitoyens et se communiquaient leurs dossiers par un langage mystérieux pour n'être pas découverts dans leur marche.

Ce que Pigeau dit du langage des avocats de son temps s'applique aussi bien aux professeurs dans les écoles, aux notaires et aux médecins.

Rabelais, dans son *Gargantua*, a armé toutes les puissances du rire et de la caricature contre le jargon barbare dont on usait de son temps à la Sorbonne. Peut-on trouver une plus fine moquerie du style du Palais, des avocats et des procureurs, que dans *les Plaideurs* de Racine? L'excellente physionomie du vieux procureur Chicaneau et le plaidoyer de Petit-Jean, avec l'incident d'audience des petits chiens, vivront aussi longtemps que la langue française. Et que dire de Molière? En voilà un à qui les médecins et les apothicaires doivent un bon billet d'entrée à la comédie. Les notaires n'ont pas échappé non plus à la satire des poètes. Vous connaissez cette scène du *Légataire universel* de Regnard où le vieil oncle Géronte a fait demander son notaire, M. Scrupule. Ce dernier va lui lire son testament en présence de son laquais Crispin et de sa servante Lisette. Plus d'un reconnaîtra sans doute, dans ce passage que je vais lire, un style qui n'était pas encore passé de mode il y a quarante ans, et pourtant Regnard écrivait sa comédie en 1708.

M. SCRUPULE

« Fut présent devant nous, dont les noms sont au bas,
 « Maître Mathieu Géronte, en son fauteuil à bras,
 « Étant en son bon sens, comme on a pu connaître
 « Par le geste et maintien qu'il nous a fait paraître,
 « Quoique de corps malade, ayant son jugement,
 « Lequel, après avoir réfléchi mûrement,
 « Que tout est ici-bas fragile et transitoire....

CRISPIN

Ah ! quel cœur de rocher et quelle âme assez noire
 Ne se fendrait en quatre, en entendant ces mots ?

LISETTE

Hélas ! je ne saurais arrêter mes sanglots.

GÉRONTE

En les voyant pleurer, mon âme est attendrie.
 Là, là, consolez-vous ; je suis encore en vie.

M. SCRUPULE, *continuant de lire.*

« Considérant que rien ne reste en même état,
 « Ne voulant pas aussi décéder intestat

CRISPIN

Intestat !

LISETTE

Intestat !... ce mot me perce l'âme.

M. SCRUPULE

Faites trêve un moment à vos soupirs, Madame,
 « Considérant que rien ne reste en même état,
 « Ne voulant pas aussi décéder intestat... »

CRISPIN

Intestat !

LISETTE

Intestat !

M. SCRUPULE

Mais laissez-moi donc lire :
 Si vous pleurez toujours, je ne pourrai rien dire.
 « A fait, dicté, nommé, rédigé par écrit,
 « Son susdit testament en la forme qui suit. »

Malgré tout l'esprit et la malice de Rabelais, les docteurs de Sorbonne continuèrent d'ergoter comme d'habitude. A la fin du XVIII^e siècle, on enseignait encore les règles du syllogisme avec des mots baroques, forgés pour la plupart et groupés avec une sorte de rythme ; *Barbara, Celarent, Darii, Ferio, Baralipon*. Et à ceux qui se révoltaient contre cette manière d'enseigner, les solitaires de Port-Royal répondaient, dans leur *Logique*, qu'ils n'avaient pas cru devoir s'arrêter au dégoût de quelques personnes, qui ont en horreur certains termes officiels qu'on a formés pour retenir plus facilement les diverses manières de raisonner.

De même, en dépit de Racine, les avocats continuèrent dans leurs plaidoiries à remonter au déluge, les médecins à donner des clystères, et les doctes facultés à prononcer le *Juro* et le *Promitto*, dont devait mourir Molière. Quant aux notaires, malgré les cris lamentables poussés par Crispin et Lisette, ils usèrent sans pitié de leur *intestat*, et ils en usent encore de nos jours avec avantage.

La comédie ne sert donc pas à corriger les mœurs, me dirait-on ? Non, on va à la comédie pour s'amuser des défauts des autres, non pour redresser les siens.

Sans doute, avec le temps, les professionnels se corrigèrent un peu de ce que le juriconsulte Coquille appelle « cette subtile subjection par laquelle les plus fins et les mieux avisés faisaient bien leurs affaires, et ceux qui besognaient rondement étaient surpris, » mais le formalisme résista, un formalisme excessif, piège tendu à tout le monde, comme disait d'Aguesseau. Pourquoi ? Parce que la nature a besoin de convention et de cette forme dont parle Bridoison, le juge bègue des *Plaideurs*.—Les hommes ont toujours aimé à se griser de mots et de phrases. Quand les uns sont passés de mode, ils savent en trouver d'autres.

Lorsque la Nouvelle-France fut fondée, le fonctionnarisme que l'on implanta ici le fut à l'image et à la ressemblance de celui de l'ancienne. Les notaires, par ordonnance, durent modeler leur style sur celui de leurs confrères de Paris, et cette marque de fabrique a duré jusqu'en 1867, alors que fut promulgué notre code civil. Il est difficile d'étudier la langue des praticiens du régime français et même celle des avocats du gouvernement anglais, parce que toutes les pièces de procédure de cette époque ont disparu dans l'incendie du Palais de justice de Québec, en 1873. Du reste, la parole éloquentes des avocats meurt avec eux, et ils ne laissent pas d'ordinaire beaucoup de papiers compromettants. Il n'en est pas de même des notaires : leurs écrits restent, pour leur condamnation ou pour leur gloire. Ils sont des peintres dans leur genre, et toutes leurs toiles sont signées. Nous possédons dans nos greffes la série presque complète de tous les actes des notaires du pays depuis 1635. C'est une mine inépuisable de renseignements, et, au point de vue de la langue parlée et écrite, c'est un trésor que l'on ne saurait trop apprécier. Ceux qui ne sont pas initiés aux lois anciennes y trouveront peut-être des formules bizarres et des expressions étranges. Mais il en est des vieux actes des notaires comme des anciens auteurs, il ne faut pas les lire avec les yeux de notre temps, mais se reporter par l'esprit à l'époque où ils ont été écrits, se bien pénétrer des coutumes et des usages, et surtout des préjugés, de ces époques disparus. L'on avait affaire à des gens simples et primitifs, et il fallait bien en imposer un peu par la solennité des formes. Il y avait encore alors la distinction des classes et des castes, car la séparation des trois ordres a existé ici aussi bien qu'en France. L'homme de loi occupait un degré assez élevé dans l'échelle sociale et le prolétaire avait le sien tout au pied. Le notaire marchait à

la suite des officiers de justice, pas loin en avant des marguilliers anciens et nouveaux. Aujourd'hui, presque tout le monde est au sommet ou rêve d'y atteindre, et ceux qui sont au bas secouent l'éphémère échafaudage dans l'espoir de faire choir ceux qui sont dessus.

De même qu'un contemporain de Rabelais ne peut pas écrire comme un contemporain de Voltaire, de même les notaires des premiers temps, et ceux qui les suivirent, tant que la Coutume de Paris exista ici, eurent la langue que leur imposait l'usage. Ils débutaient donc les actes par ce fameux *Pardevant* qui amusait tant notre jeunesse moqueuse. Dans un contrat de mariage, ils faisaient renoncer les époux à l'édit des secondes noces de François 1^{er}, et les mariaient sous l'empire de la Coutume de Paris en dépôt du baron Mazères qui trouvaient ces expressions séditieuses. Dans le testament, il y avait des mots sacramentels, comme ceux de *dicté* et *nommé* qu'il fallait absolument écrire à peine de nullité. Il serait fastidieux de continuer une énumération de ce genre, mais que de pléonasmes on pourrait expliquer, qui sont disparus heureusement, mais qui, dans le temps, avaient leur raison d'être!

A venir jusqu'en 1867, rien ne ressemble plus aux actes notariés de France que les actes des notaires canadiens.

Mais, me dira-t-on, d'où viennent donc toutes ces histoires très drôles que l'on met au compte des notaires de ce temps? Plus d'un, j'en suis sûr, a sur le bout des lèvres cette bonne anecdote que M. de Gaspé raconte dans ses *Anciens Canadiens*.

Un notaire de la campagne rédigeait un acte pour une demoiselle, fille majeure. Il commence le préambule. «Fut présente demoiselle L... écuyer.»

—Oh! fit le père de M. de Gaspé: Une demoiselle écuyer!

—Alors, écuyère, dit le notaire pensant s'être trompé de genre.

—Bah, M. le notaire, biffez-moi cela.

—Eh bien! écuyeresse, s'écrie le notaire triomphant.

Des malins trouveront sans doute dans ce mot extraordinaire la preuve d'une ignorance parfaite de l'étiquette, ou peut-être pis encore. Mais, non, il faut y voir autre chose. Le notaire est l'homme par excellence de la conciliation. C'est souvent pour mettre les parties d'accord qu'il trouve des expressions lumineuses qui rapprochent les cœurs les plus endurcis.

Ah ! n'insultez jamais un notaire qui tombe ;
Car qui sait sous quel poids la pauvre âme succombe.

Je vous demande pardon de parodier des vers si célèbres, mais je ne trouve rien de mieux pour excuser les fautes que les notaires commettent quelquefois contre la langue. Sans doute, comme le dit Laurent, il faut bannir les expressions indécises, les mots vagues, les idées nuageuses, dans le style légal et dans tout ce qui relève de la science du droit si essentiellement positive. Mais comment éviter les équivoques et les accommodements, lorsqu'il faut refaire la pensée de gens souvent illettrés, et trouver des mots pour la dire, sous le feu roulant des conversations ? C'est alors parfois que la plume qui court, trébuche et chancelle, et ramasse dans sa chute des mots d'accouplement si bizarre.

Vous connaissez sans doute *la Terre Paternelle*, ce petit roman de mœurs canadiennes qu'écrivit, il y a une cinquantaine d'années, Patrice Lacombe, un notaire de Montréal ? Il y a dans ce livre un chapitre intitulé *la Donation* qu'il faut lire. Je n'en veux citer qu'un passage, afin de démontrer où peut mener l'esprit de conciliation poussé dans ses derniers retranchements.

Le moment est arrivé où le notaire lit à la famille réunie les charges que le fils devra acquitter envers son père, qui vient de lui donner tout son bien.

« Cette donation ainsi faite pour les articles de rente et pension viagères qui en suivent, savoir : »

Le notaire s'arrêta un moment, et dit à Chauvin qu'il allait écrire les conditions à mesure qu'il les lui dicterait :

«— 600 livres en argent.

«— 24 minots de blé froment, bon, sec, net, loyal et marchand.

«— 24 minots d'avoine.

«— 20 minots d'orge.

«— 12 minots de pois.

«— 200 bottes de foin.

«— 15 cordes de bois d'érable, livrées à la porte du donateur, sciées et fendues.

«— Le donataire fournira aux donateurs 4 mères moutonnes et le béliet, lesquels seront tonsurés aux frais du donataire.

«— 12 douzaine d'œufs.

«— 12 livres de bon tabac canadien en torquettes.

«— Une vache laitière.

«— Deux...»

— Pardon, Monsieur, interrompit le père Chauvin ; vous dites seulement : une vache laitière ; mais je vous ai dit qu'au cas de mort, nous sommes convenus, mon fils et moi, qu'il la remplacerait par une autre.

— C'est juste, dit le notaire, nous allons ajouter cela.

«— Une vache laitière qui ne meurt point.»

— Bon, c'est cela, dirent les assistants.

.....

«— Un cochon gras, pesant au moins 200 lbs.

«— Un....»

— Mais, papa, interrompit le garçon, voyez donc, la rente est déjà si forte ! mettez donc un cochon maigre : il ne vous en coûtera pas beaucoup à vous pour l'engraisser.

— Non, dit le père, nous sommes convenus d'un cochon gras, tenons-nous en à nos conventions.

Là-dessus, longue discussion entre eux, à laquelle tous les assistants prirent part. A la fin, le notaire parut comme illuminé d'une idée subite :

— Tenez, s'écria-t-il, je m'en vais vous mettre d'accord ; vous, père Chauvin, vous exigez un cochon gras ; vous, le fils, vous trouvez que c'est trop fort ; eh bien, mettons un cochon raisonnable.

— C'est cela, c'est cela, dirent ensemble tous les assistants.

Lorsque la *Perrelle* de La Fontaine, enrichie et joyeuse, entrevoyait dans ses rêves l'animal qui va compléter son bonheur et qu'elle croit même déjà posséder, elle dit :

«Il était quand je l'eus de grosseur raisonnable.»

C'est que les paroles de la paysanne, il ne faut pas l'oublier, sortaient tout épurées de la bouche du bon La Fontaine, qui lui, savait son français.

Il ne faut donc pas être trop sévère pour le style notarial, surtout quand on sait bien quelles circonstances souvent difficiles accompagnent sa rédaction.

Et cette indulgence doit s'étendre au style du Palais, dont on se moque quelquefois et que l'on voudrait réformer.

Souvenons-nous à quelle occasion, en 1765, la plupart des vieilles formules de la procédure française disparurent de nos lois. A une organisation nouvelle et aux formes des tribunaux anglais, il fallait bien adapter les mots qui servaient à les exprimer en Angleterre. Ce ne fut cependant qu'une demi-capitulation, parce que la plupart de ces expressions nouvelles relevaient de la langue latine, et l'on put encore, jusqu'à un certain point, conserver l'illusion. Il y a de ces termes techniques, comme *affidavit*, *habeas corpus*, *fiat*, *writ*, dont l'on ne se sert pas en France, mais que les dictionnaires de ce pays donnent comme étant employés

en jurisprudence anglaise. Il y en a d'autres comme *subpœna*, *exhibit*, *mandamus*, *quo warranto*, qu'ils ignorent complètement. Il va sans dire encore que les procéduriers français ignorent aussi nos actions *qui tam*, nos *capias ad respondendum*, nos brefs de *certiorari*, de *venire facias*, de *scire facias*, nos jurés de *medietatæ linguæ*, nos procédures *in forma pauperis*, nos rapports de *nulla bona*, nos plaidoyers *Puis darrein continuance*.

Que de mots latins ! me dira-t-on. Quel jargon ridicule ! Et ne vaudrait-il pas mieux que l'on parlât en français dans ce pays français ?

Eh ! savez-vous que la plupart de ces termes, qui paraissent si étranges, rappellent quelques-unes des plus belles victoires remportées par la race française en ce pays ? Il n'y a rien en France qui ressemble à l'*Habeas corpus* des Anglais. Cette loi spéciale qui garantit la liberté individuelle du citoyen, nous l'avons conquis, vous savez au prix de quels sacrifices. Et pensez-vous que nous devons faire disparaître cette enseigne lumineuse de nos codes, parce qu'elle est écrite en latin ? Il en est de même du *certiorari* qui nous protège contre l'arbitraire des petits tribunaux, du *mandamus* et du *quo warranto* qui nous permettent de revendiquer nos droits contre les usurpateurs de charges publiques ou contre des officiers prévaricateurs. Ces mots ont une histoire, et nous devons les garder. De plus, je l'ai dit déjà, il faut à la justice des formes qui puissent en imposer. L'homme est ainsi fait qu'il a besoin parfois de placer bien en vedette des mots dont il se sert comme d'un labarum ou d'un signe cabalistique. Et, pensez-vous, par exemple, qu'un débiteur récalcitrant puisse dormir sans remords, la conscience en paix, lorsqu'un huissier, à la brunante, entre chien et loup, vient lui signifier un bref de *venditioni exponas* doublé d'un bref de *fieri facias de bonis et de terris* ?

Les langues évoluent toujours ; sans cesse, elles sont en marche avec les siècles qui se suivent et les nations qui s'élèvent ou qui s'écroulent. Mais la langue juridique, qui demande tant de précision, a besoin de jalons, de points fixes. Ces vieux mots ont un sens sûr et certain ; ils ont subi l'épreuve du temps et l'on peut s'appuyer sur eux avec confiance.

Qui voudrait faire disparaître en rhétorique le vers technique : *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando*, c'est-à-dire : la personne, le fait, le lieu, les moyens, les motifs, la

manière et le temps? On le conserve parce que sa forme, gravée dans la mémoire, retient mieux que quoi que ce soit les circonstances. Eh bien! les mots latins dont on use encore au palais sont de même genre. Ils éclairent en un jet lumineux toute une procédure, comme les premiers mots latins d'une encyclique papale en disent tout le contenu aux théologiens.

Pourquoi, dit-on encore, puisque la loi ne vous gêne ni dans la tournure, ni dans le choix des expressions, pourvu que celles-ci soient le tableau fidèle de l'intention de celui qui s'en sert, ne rendez-vous pas votre langage le moins scientifique possible? Pourquoi vous singulariser?

Il faudrait alors du même coup réformer le langage de tous les spécialistes. Et que dire du langage des sports? Avez-vous jamais lu le prospectus d'une fabrique d'automobiles: Braquage, essieu profilé, roulements annulaires, moteur-bloc, cône de friction-cuir, train-baladeur, rattapage de jeu?

L'automobilisme, en supprimant les distances, a rapproché les peuples, mais il ne leur a certainement pas facilité l'étude des langues vivantes.

Non! c'est une utopie que de vouloir faire disparaître toutes les formes particulières de langage, afin d'arriver à un mode unique, universel, comme si la tour nébuleuse des temps de Babel n'avait jamais existé.

Dans sa croisade si active, la Société du Parler français n'a jamais songé à cela. Elle a dirigé ses rayons X sur les anglicismes et les américanimes, ces deux microbes qui gâtent les sources d'eau vive où allaient boire nos ancêtres, qui se glissent sur nos langues et sous nos plumes comme la poussière dans les pièces les mieux fermées, et elle a dit: voici les ennemis! Elle ne veut point chasser les vieux mots poussés en bonne terre française. Au contraire, si vous saviez avec quelle bienveillance elle les accueille. Parfois, ils lui reviennent, l'aile cassée, déformés, traînant du pied. Que voulez-vous? Dans la bouche des canotiers et des voyageurs, sur les lèvres des bûcherons et des bois-brulés, au contact des anglo-américains, dans la buée des usines et des fabriques, ces bons vieux mots, ils ont pris des faux plis, des allures éhanchées. Il y a tant de mauvais compagnons qui peuvent se rencontrer sur la route—une route longue de trois siècles déjà! Quelquefois ils nous reviennent, ces mots, avec des camarades recueillis en chemin—des petits sauvages. Et

ceux-ci ont un certain goût de sapin, une saveur si piquante qu'on leur donne bon gîte et bonne table.

Après tout, nous sommes ici, sur ce continent, presque un dixième de la race entière, et comme les Français du canton de Vaud, comme ceux de la Flandre et du Brabant, comme ceux du Luxembourg, comme les Félîtres et les Bretons, nous avons bien le droit de parler un peu, sans que les solennelles lisières de l'Académie nous retiennent toujours.

Oui! Oui! tous ces mots rafraichis, tous ces mots qui sentent la savane canadienne, qu'ils viennent encore se poser sur nos lèvres afin que nous puissions dire toujours la chanson—la douce chanson des aïeux.

J.-EDMOND ROY.

LE CRUCIFIÉ ⁽¹⁾

(à M. Emile Chénon.)

Sui autem non receperunt.
(Jean. I-11)

Longtemps, Il a marché penchant Sa tête blonde...
Pourtant, le feu vivant des prunelles profondes
N'est pas encore éteint, mais des gouttes de sang
Perlent à Son front pâle.

Il a marché, courbant
Son corps brisé sous la Croix lourde qui l'écrase
Et tous L'ont regardé comme dans une extase,
Et Sa couronne noire était comme un bandeau
Et les petits enfants qu'Il bénit au berceau
Baisaient Ses pieds lassés qui saignaient sur les roches,
Et les femmes, pleurant, venaient à Son approche
Toucher les plis souillés de Son vêtement obscur
Mais pas un ne sentait au fond de son cœur d'ûr
S'éveiller un regret.

Les soldats de Pilâte
Marchaient silencieux et repoussaient sans hâte
Le peuple de Judée accouru pour meurtrir
Celui qu'on insultait lorsqu'il allait mourir....

Il défailloit trois fois en gravissant la côte,
Car la croix était lourde et la montagne haute
Et les pierres sur Son front nu tombaient parfois,

O Christ ! Vous aviez dit : Aimez-vous. Votre voix
A chanté dans nos cœurs comme un divin cantique,
Vous avez étendu Votre main prophétique
Et Lazare est sorti du sépulchre des morts,
....Et la foule était là !

Maintenant, sans remords,

(1) Extrait de « l'Ombre des Cathédrales » à paraître prochainement dans les éditions de la Revue de Poètes.

Elle a vu Votre front saigner sous les épines.
 Tous ceux qui Vous suivaient jadis sur la colline,
 Lavant vos pieds sacrés et baisant avec feu
 La poussière où se sont marqués les pas d'un Dieu
 Ne se souviennent plus des antiques miracles....

Le Traître Vous a vu partir loin du cénacle—
 Pour gravir la montagne en portant une croix—
 Et Vous tombiez, mais Vous priiez encor. Le bois
 A blessé Votre chair.

Or, doux comme une aumône,
 Une dernière fois, Votre geste pardonne
 Tandis que Vos yeux bleus ont vu sous le ciel noir
 Le Golgotha debout dans les brumes du soir...

Le ciel silencieux est voilé de nuages ;
 Il est là, sur Sa Croix, l'Enfant-Roi que les Mages
 Adorèrent jadis dans l'Étable où pleuvait
 La nuit d'hiver sur la paille froide.

Il avait

Des yeux clairs et profonds et sa lèvre était rose ;
 Maintenant, Ses yeux son fermés, Sa lèvre est close,
 Rien ne palpète plus dans l'ombre d'Israël
 Et le centurion a fait couler le fiel
 Sur la cruelle soif qui dévorait Sa bouche
 Il se fait.

Mais voilà que la terre farouche
 A frémi, les éclairs en un fracas immense
 Ont déchiré le ciel ou l'ombre se condense
 Le sol de Galilée entend, comme un remords,
 Gronder son sein lugubre où tressaillent des morts
 Et l'ange a déchiré le Grand Voile du Temple.

Le peuple, épouvanté s'agenouille et contemple :
 Dans la clarté pâlie où le soir agonise,
 La Grande Vision de l'Éternelle Église
 Frissonne comme un songe immense qui s'étend
 Tandis que les yeux clos, le corps raide, le flanc

Percé d'un coup de lance, Il se tient immobile :
Sa chair saigne, Son front est tourné vers la ville
Et Ses bras sont ouverts comme pour appeler
Les souffrants, les vaincus qu'Il voudrait consoler...
Et doucement Il prie encor...

La nuit livide
Sur les champs desertés étend son aile humide
Et tremblante, Marie est au près de la Croix
Et Magdeleine pleure et Jean, comme autrefois
Baise les pieds divins que les clous ont percés
Et qui soignent toujours.

Mais ceux qu'Il a sauvés
Ont peur ; un long frisson a couru sur le monde
Une voix a parlé dans la brume profonde
Et quand le Dieu d'Amour, mort pour les racheter
Descendait aux Enfers afin de délivrer
Ceux qui devaient souffrir jusques à Sa venue,
Parmi les flammes d'or qui courait sur la nue
Tous ont senti, ce soir, briller dans le ciel bleu
Le reflet de la Croix où s'endormait un Dieu !

PAUL G. FEUILLETTE.

LES MOTS POPULAIRES

DANS LA LITTÉRATURE CANADIENNE FRANÇAISE

Les phrases qui suivent sont extraites du récit de J.-C. Taché intitulé : « Trois légendes de mon pays, » édition Cadieux & Dérome. Ces trois légendes sont celles de *L'île au massacre*, du *Sagamo du Kapskouk*, et du *Géant des Méchins*.

Affûtage.—Tir à l'affût. « Autant la chasse de l'orignal est facile à travers les neiges des mois de février et mars, autant l'*affûtage* de ces animaux est difficile dans la saison d'été. » P. 64.

Affûteur.—Tireur à l'affût. « Les *affûteurs*, de leur oreille vigilante et exercée, entendirent, à distance, le brame ment sourd et plaintif du jeune orignal : *Ti-am...Ti-am...Ti-am...* » P. 64.

Aloustouc.—« La belle rivière St-Jean que j'appellerai souvent, dans le cours de ce récit, de son nom sauvage *Aloustouc*. » P. 78.

Amêts.—Jalons, points de repère. « Les Iroquois avaient pris une exacte connaissance des lieux et marqués des *amêts*. » P. 53.

Arrachis.—Racines d'arbres arrachées de terre, arbres tombés avec racines ainsi arrachées. « D'autres pistes, rendues méconnaissables pour tous autres que des sauvages, menèrent les Miamaes à un amas de branchages, masqué par des *arrachis*, sous lequel ils trouvèrent entassés vingt canots iroquois. » P. 33.

Bois carré.—Érable jaspé ; en anglais *Moose wood*. « Le petit orignal était couché, le dos aux chasseurs, et à demi caché par un gros arbre renversé et recouvert de broussailles de *mascouabina* et de *bois carré*. » P. 65.

Bois frais mangé.—Bois où l'orignal a mangé récemment. « On avait atteint un endroit couvert de grands bois francs, où l'on observait à chaque pas et partout du *bois frais mangé* d'orignal. » P. 62.

Boucanné.—Fumé. « Les cinquante familles avaient abandonné les sentiers *plaqués* des bois, emportant les peaux des animaux tués, la graisse et la viande *boucannée* d'orignal. » P. 23.

Boucler.—Fermer. « Les Iroquois sentant l'impossibilité d'une prompte victoire, et voyant la marée prête à *boucler* derrière eux, se retirèrent, poursuivis par les flèches et les moqueries des Micmacs. » P. 43.

Brancher, se.—Se poser sur les branches des arbres. « C'était l'heure où les corneilles se réunissent au haut des airs et prennent, dans une ronde bruyante et fantasque, leurs derniers ébats, avant de s'en aller *brancher* pour la nuit. » P. 137.

Brunir.—Faire noir. « Il commençait à *brunir* et déjà les Iroquois apercevaient, à travers les grands arbres, au dessus des taillis, le reflet des feux allumés par leurs gens. » P. 54.

Cache.—Cachette. « C'est la coutume des sauvages, quand ils sont obligés de laisser dans les bois leurs bagages, leurs provisions, de ne pas tout mettre dans le même endroit : —C'est ce qu'on appelle faire plusieurs *caches* ou *cachettes*. » P. 33.

Déserté.—Désert. « Là, dans cet endroit *déserté*, les Iroquois pouvaient passer plusieurs jours. On y campa le soir même. » P. 63.

Eaux salées.—La mer. « Muni des recommandations de leurs frères des *eaux salées*, le Père fut bien reçu du sagamis et de ses gens de l'intérieur. » P. 76.

Embarras.—Obstruction. « Ce mot, dans le langage des bois, signifie des entassements d'arbres et de branches, faits pour obstruer le passage. » P. 54.

Fonds d'ormes.—Bois où l'orme prédomine. « Dans le voisinage, la forêt était formée par un de ces grands bois clairs qu'on appelle des *fonds d'ormes*. » P. 53.

Kapskouk.—Grand-Saut. « Je remplacerai le nom de *Grand-Saut* par le mot sauvage de *Kapskouk* qui sert aux aborigènes à désigner la chute et les gros rapides qui la complètent. » p. 8.

Maléchites.—Tribu sauvage du Madawaska. « Le mot *Maléchite* me paraît être un dérivé du mot *Almouchiche*, composé du substantif *Almout*, et de la particule diminutive *chiche* : *la nation aux petits chiens*, qui a des petits chiens. » P. 11. Lesquels petits chiens étaient excessivement habiles à combattre le porc-épic abondant en cette région. « Pour l'*Almouchiche*, point de péril dans cette chasse. » P. 12. *Madawaska* : terre du porc-épic.

Marionnettes.—Aurores boréales. « Les sentinelles ne virent rien... que l'aurore boréale, si belle en ces endroits, quand elle fait jouer ses *marionnettes* dans l'azur du ciel. » P. 39.

Mascouabina.—*Masckou*. Cormier. Le sorbier d'Amérique. Voir *Bois carré*.

Matachias.—Ceintures, colliers, et ornements des sauvages. « Les femmes et les jeunes filles paresseusement assises au milieu de peaux soyeuses, confectionnaient des *mocassins*, des *mitasses*, ou brodaient des *matachias*. » P. 25.

Méchins.—*Ilets des Méchins*. « Ce mot de *Méchin* n'est que la corruption populaire du mot français *Méchant*. » P. 101.

Micmacs.—Tribu sauvage de l'ouest acadien. « Ce mot me paraît être la transformation du mot *Micouäk*, composé de deux racines algonquines : *Micoua*, couchant, et *äk*, terre : *pays du couchant*. » P. 10.

Mitasses.—Guêtres. Voir *Matachias*.

Mocassins.—Souliers de peau. V. *Matachias*.

Nâganes.—Hottes élégantes qui sont les berceaux des petits sauvages. « Les jeunes mères, ayant suspendu les *nâganes* de leurs nourrissons à des branches d'arbres, détachaient de temps à autre l'œil et la main des racines qu'elles préparaient pour coudre les écorées, afin de donner un regard d'amour et une impulsion de balancement à leur progéniture. » P. 25.

Ouigouams.—*Wigwams*. Cabanes sauvages. « Mon vieil ami avait placé pour quelques jours ses *ouigouams*, car il était avec plusieurs des siens, sur les bords de la rivière Rimouski ; j'allai les voir. » P. 16.

Patliache.—Patriarche. « Ils avaient admiré, comme des hommes considérables et amis du Grand Esprit, ces chefs des premiers *ouigouams*, dépositaires de la triple autorité de Pontife, de Père et de Roi : ils donnèrent au missionnaire le titre que portaient ces hommes, ils les nommèrent *Patliache*. » P. 78.

Pinces.—Extrémités. « Le canot, monté sur le rivage, était renversé sur ses *pinces*. » P. 105.

Plaque, Plaqué ; Chemin de plaques ; Chemin plaqué.—« On sait que le mot *plaque* signifie, dans le langage des forêts, une

marque particulière faite sur les arbres et servant d'indication ; un chemin *plaqué* est un sentier marqué de *plaques*. » P. 31.

Plumer.—Écorcer. « La sève, forçant dans les veines des arbres, avait déjà rendu le bouleau facile à *plumer*. » P. 25.

Portage.—Endroit non navigable où il faut porter canots et provisions. « Jusqu'à ce que voyant se multiplier les *portages*, ils eussent laissé leurs canots. » P. 31.

Passage.—*Peausage* (de *peauserie*), préparation des peaux. « On partageait les heures entre la délicieuse nonchalance méditative des sauvages et le travail du *passage* des peaux, de la confection des ustensiles et articles de toilette. » P. 24.

Portageux.—Sujet à beaucoup de *portages*. « A part la navigation, peu longue mais *portageuse* de l'Acheberache, la route indiquée se parcourt en canot avec la plus grande aisance. » P. 35.

Pourcie.—De l'anglais *porc-sea*, le Dauphin vulgaire ; non pas précisément le marsouin, mais une espèce voisine. « Les eaux salées du Saint-Laurent fournissaient l'éperlan, le capelan, le hareng, la morue, le saumon, et donnaient encore le loup-marin et la *pourcie*. » P. 22.

Sagamo.—Chef sauvage. « Cependant, ces vertus naturelles ne laissaient pas moins subsister, chez le Sagamo (du *Kapskouk*), toutes les passions indomptables du sauvage. » P. 75.

Salange.—Sel de la mer. « Ils hument, dans leurs poitrines fatiguées, cet air vivifiant des bords de la mer, chargé des émanations du *salange* et des varechs. » P. 38.

Tomahawks.—Casse-tête. « Ce fut un choc terrible... On eût entendu le bruit des *tomahawks* se heurtant, brisant les crânes et fracturant les os. » P. 42.

F.-X. BURQUE, p^{tre}.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Pierre-Georges Roy. *La famille Aubert de Gaspé*. Lévis, 1907, in-8°, 199 pages.

—*La famille Boisseau*. Lévis, 1907, in-8°, 28 et 86 pages.

—*La famille Renaud d'Avène des Méloizes*. Lévis, 1907, in-8°, 50 pages.

Les livres que publient depuis 1901 M. P.-G. Roy renferment autre chose que des nomenclatures généalogiques. C'est l'histoire des grandes familles canadiennes, avec des documents—dont plusieurs inédits, des portraits, des notes sur les événements auxquels ont été mêlés les membres les plus considérables de ces familles.

Par exemple, dans le premier ouvrage cité plus haut, on trouve (pp. 5-50) l'étude sur la vie de Charles Aubert de la Chesnaye, qui parut, en 1899, dans *la Presse*, sous la signature *Ignotus*. L'esquisse de « cette vie si remplie d'un marchand québécois, au dix-septième siècle, » jette une vive lumière sur « l'histoire intime de cette époque, tout en faisant surgir des ténèbres du passé une figure vraiment remarquable ». Vingt-neuf pages sont consacrés à Philippe Aubert de Gaspé.

Les 86 dernières pages du livre sur *la Famille Boisseau* sont remplies par les *Mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau* (1765-1842), curieux ouvrage où sont donnés des renseignements sur les événements et les personnages de l'époque, sur le pays et sa population, sur les mœurs et les coutumes de nos ancêtres. Nicolas Boisseau n'était pas loin de croire que le nom de *Québec* avait pour origine l'exclamation: *Qué bec!* (quel bec!) jetée par les compagnons de Jacques Cartier en apercevant le cap Diamant: « Nous n'avons point de connaissance certaine, écrivait-il (p. 4), de l'étymologie du mot Québec. Les Sauvages qui y habitaient lorsque les Français vinrent s'y établir l'appelaient *Stadaka*. On tient que les Normands qui étaient avec Jacques Cartier à la première découverte de la Nouvelle-France, apercevant au bout de l'île d'Orléans, dans le sud-ouest, un cap fort élevé qui avançait

dans le fleuve, s'écrièrent dans leur patois: *Québec pour Quel bec*, et que dans la suite le nom de Québec lui a resté.»

Dans la *Revue des Poètes* (10 janvier, pp. 33-34), M. Jean de Lavour rend compte des *Nouvelles études* de M. ab der Halden. Il trouve trop sévère le jugement porté sur l'œuvre de M. Chapman, et il reproche à la critique de M. ab der Halden de n'être pas, quand il s'agit de ce poète, «à base d'indulgence».

Dans le numéro de novembre de la *Revue d'Europe et des Colonies*, M. ab der Halden avait parlé de M. William Chapman et Victor Hugo. Dans la *Revue* de décembre, il consacre deux pages à l'auteur des *Aspirations* (M. William Chapman et le prix Nobel, pp. 385-386), à propos de la note du *Chicago American*, reproduite par le *Temps* d'Ottawa, du 11 novembre, où il était prédit qu'avant deux ans, le poète recevrait le prix Nobel. Le critique déclare de nouveau qu'à son avis M. Chapman, «malgré quelques pièces passables, n'est qu'un versificateur».

La *Revue d'Europe* (décembre, pp. 375-384) publie une belle lettre de M. Louvigny de Montigny: *A propos d'un livre récent*. M. de Montigny reproche à l'auteur des *Nouvelles études* son peu de confiance en l'avenir de la littérature canadienne-française; il ne partage pas le pessimisme que font paraître les conclusions de M. ab der Halden. Là-dessus M. de Montigny s'explique fort bien; et quand il s'est expliqué, on trouve qu'il pourrait bien avoir raison, mais on remarque aussi que son optimisme ne va pas sans certaines inquiétudes les plus légitimes du monde. Citons quelques phrases sur la langue:

« Nos écrivains n'ont pas eu et n'ont pas encore les loisirs de se former. Ont-ils seulement ceux d'apprendre comme il faut leur langue maternelle, en ce pays où le français se contente si bien d'être officiellement accepté que Châteaubriant semble avoir raison d'écrire, au sujet du Canada: « La langue de Colbert et de Louis XIV n'y reste que comme un témoin des revers de « notre fortune et des fautes de notre politique » ?

« Crémazie n'a rien exagéré dans ses lettres sur la corruption de notre langage ; Buies n'a pas davantage chargé le tableau. Il est peut-être pénible, mais il n'est pas extravagant de dire qu'à de très rares exceptions près—et qui ne se relèvent point dans nos corps réputés dirigeants—la langue française au Canada est devenue, par la contamination de l'anglais servant à l'expédition des affaires et par le manque de souci chez les nôtres, un idiome bâtard et dérégulé dont la honte envahit nos familles comme elle s'étale dans notre législation. Oh ! que soit mille fois bénie la *Société du Parler français* qui s'applique si admirablement à sarcler notre langue des nielles qui l'infectent, à purifier l'air qui, autrement, n'aurait bientôt plus rien de l'air natal ! »

Le 1^{er} janvier, la *Revue d'Europe et des Colonies* est devenue la *Revue d'Europe et d'Amérique*. Elle consacrera régulièrement une partie importante de chaque livraison aux articles intéressant le Nouveau-Monde, et spécialement le Canada. La rédaction en chef de ce recueil pour l'Amérique du Nord a été confiée à M. Ch. ab der Halden. L'abonnement à la *Revue* est de \$6.00 par année ; mais tout abonnement venant du Canada et envoyé par l'intermédiaire de M. ab der Halden sera accepté au prix de faveur de \$3.00.

Dans l'*Énergie française* (Paris, 14, rue du Helder,) du 4 janvier, (pp. 839-840) article de M. Raphaël Montagne sur *les Relations commerciales franco-canadiennes*.

Nous lisons dans un *Rapport du Visiteur des écoles de la Commission scolaire catholique de Montréal*, publié dans *l'Enseignement primaire* (février, p. 345) :

« La première nécessité qui s'impose à tous les hommes, c'est de parler et d'écrire convenablement la langue de leur pays. On l'a dit avec vérité : « L'étude de la langue nationale doit être le cœur même et le point central de l'enseignement primaire. »

« Le programme nouveau est bien fait. Mais on ne se pénètre pas assez de son esprit pour bien enseigner la composition française. Je sais que cette matière présente pour nous tous une difficulté spéciale. Les enfants sont habitués à parler une langue qui n'est pas toujours classique. A la maison paternelle et dans la rue, on emploie bien des termes impropres, parfois bien des anglicismes. J'ai tâché cette année de leur faire la guerre avec l'excellente revue du *Parler français au Canada*. »

L'auteur de ce rapport est M. l'abbé Ph. Perrier.

M. Joseph Dumais, professeur de diction, autrefois de Montréal, publie, depuis le 1^{er} décembre, à Manchester, N.-H., une revue mensuelle: « *Cœur français*—Revue franco-américaine. « Le principal objet de cette publication est de défendre notre langue aux États-Unis, et de l'épurer. Nous avons lu dans les premiers numéros des articles intéressants de M. Dumais sur le « langage des *States* », c'est-à-dire sur le parler, rempli d'anglicismes, de certains Canadiens français des États-Unis. Nous n'avons pu nous défendre d'un certain malaise, en lisant (janvier, pp. 53 et suivantes) une *scène d'intérieur* reproduite par M. Dumais; sans doute, il a chargé le tableau, il a réuni à dessein dans une conversation entre gens du peuple un grand nombre de fautes, et ces spécimens ne représentent pas le parler de « tout le monde »; mais si ces façons de parler ne se rencontrent pas toutes sur les lèvres d'une seule personne, M. Dumais affirme qu'on les entend « tous les jours un peu partout à travers les États de la Nouvelle-Angleterre »; il n'a fait que les réunir et les présenter dans un seul discours. Et, vraiment, ce n'est pas réconfortant. Nous admirons de voir M. Dumais entreprendre avec courage la chasse à tant et de si affreux anglicismes, et de tout cœur, nous lui souhaitons le succès qu'il mérite.

ADJUTOR RIVARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LÉON LECLERC. *Guide artistique et pittoresque de la ville et de ses environs, avec cartes, vues et illustrations.* Honfleur (A. Berranger), 1907, 44 pages.

Un bibliophile a dit: «Les guides ne sont pas des livres. On ne les lit pas, on les consulte.»

Eh bien, voici un *guide* qui est un lit, et qu'on lit.

Sans doute, la description de Honfleur offre un intérêt particulier à ceux qui ont visité cette petite ville normande; mais le *Guide* de M. LeClerc est écrit tellement, on y trouve le rappel d'événements historiques si importants pour nous, les dessins de l'auteur y ajoutent tant de pittoresque, que ceux-là même qui n'ont jamais été à Honfleur le liront avec le plus vif intérêt, et qu'après l'avoir lu ils croiront que vraiment ils y sont allés!

Honfleur est peut-être, après Paris, la ville de France dont le nom est le plus connu au Canada. Le souvenir des armements honfleurais pour la Nouvelle-France, des expéditions de Pierre de Chauvin, de Dupont-Gravé, et surtout du troisième voyage de Champlain parti de Honfleur le 13 avril 1608 pour venir fonder Québec, crée entre Honfleurais et Canadiens des liens qui s'étaient un peu relâchées mais qu'ont étroitement resserrés les fêtes franco-canadiennes organisées naguère par la société *Le Vieux Honfleur*. M. LeClerc, l'auteur du *Guide*, fut l'organisateur et l'âme de ces fêtes.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. Année 1907. Saint-Servan (J. Haize), 1907, in-8°, 271 pages.

Parmi les mémoires que renferme ce volume, nous aimons à signaler particulièrement les travaux suivants: *Les prisons du Mont Saint-Michel*, par M. Etienne Dupont, président de la Société; *Les fouilles d'Alet*, par M. J. Haise, secrétaire; et *Saint-Malo sous la Terreur*, par M. E. Herpin, vice-président.

ADJUTOR RIVARD.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Demeure (à) (*a demò:r*) loc. adv.

|| Complètement, tout-à-fait, définitivement. *Ex.*: cette vache est bonne à demeure = est des meilleures. — Il est fou à demeure = il est tout-à-fait fou.

FR. A demeure = de manière à rester dans le même lieu, à demeurer stable, à n'être pas déplacé, ACAD., à ne pas changer de résidence, LITTRÉ; pour rester dans le lieu dont il s'agit, DARM. « Labourer à demeure » = donner le dernier labour avant de semer, LITTRÉ. « Semer à demeure » = répandre la semence dans un lieu d'où la plante ne doit pas être transplantée, LITTRÉ. « Un meuble placé à demeure » = pour rester dans le lieu où il est placé, DARM.

DIAL. A demeure = suffisamment, autant qu'il convient, qu'il est nécessaire: « L'picot est cuit à demeure », Normandie, MOISY.

Demiard (*dèmyá:r*) s. f.

|| (Mesure) moitié de la chopine.

DIAL. *Demiard* = environ un quart de litre, Normandie, MAZE, DELBOULLE, GUERIN. Dans le Bas-Maine, le (*dèmyá[o]*) *demiá* est une mesure pour les grains valant actuellement un double décalitre ou un quart d'hectolitre, DOTTIN.

Demi-lune (*dèmi-lun*) s. f.

|| Petite table ayant la forme d'une moitié de circonférence.

Dégnaiser (*dènezé*) v. tr.

|| Deniaiser.

Dégnaiser (se) (*s dènezé*) v. réfl.

|| Se déniaiser.

Dehors (en) de (*ã dhò:r dè*) loc. adv.

1° || Hors de. *Ex.*: Je n'ai pas volé mon patron en faisant cet ouvrage, car je n'y ai travaillé qu'en dehors de mes heures de bureau = car j'y ai travaillé hors de mes heures de bureau.

FR. *Hors de* marque une exclusion de temps.

2° || En sus de. *Ex.*: Il travaille trop: il n'est tenu d'être au bureau que quatre heures par jour, mais il travaille *en dehors* de ses heures de bureau = en sus de ses heures de bureau (ou *absolt.* :) en sus.

3° || En cachette, à l'insu de. *Ex.*: Il ne fait rien *en dehors* de son associé = il ne fait rien à l'insu de son associé, sans le consulter.

DIAL. *En dehors de* = à l'insu de, Normandie, MOISY, DELBOULLE.

Demoiselle (*dmwezèl*) s. f.

|| Fille. *Ex.*: La *demoiselle* de M. X = la fille de M. X.

FR. « Dans le langage commun, on dit: *votre demoiselle*, au lieu de *votre fille*; mais cela n'est pas du bon usage », LITTRÉ.

DIAL. *Demoiselle* = m. s.: « J'ons rencontré vote dame avec sa *demoiselle* », Normandie, MOISY, ROBIN.

FR.-CAN. (Voir *dame*.)

Déjeter (*décté*). v. tr.

|| Rejeter, mépriser, répudier. *Ex.*: Depuis qu'il a été en prison, *il est déjeté* de tout le monde = il est banni de toute société, personne ne l'estime, ne le fréquente.—Voilà une offre qui n'est pas à *déjeter* = qui n'est pas méprisable, qu'il ne faut pas refuser.

Vx FR. *Déjecter* = repousser, répudier, chasser, mépriser, GODEFROY, GUÉRIN.

FR. *Déjeter* = déformer (une chose) de façon qu'elle se porte plus d'un côté que de l'autre, DARM.

Déjeun-ner (*déjã:né*) v. intr.

|| Déjeuner.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

D'jeûner (*d jã:né*) v. intr.

|| Déjeuner.

Déjeviller (*déjviyé*) v. tr.

|| Décheviller, dégarnir de chevilles, ôter les chevilles de.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Déjoindre (*déjwété*) v. tr.

|| Déjoindre, disloquer, démettre. *Ex.*: Se *déjoindre* le bras = se démettre le bras.

DIAL. *Déjoindre* = déjoindre, séparer, Bas-Maine, DOTTIN.

Déjouquer (*déjuké*) v. intr. et tr.

|| Déjucher, (intr.) quitter le juchoir, (tr.) faire sortir du juchoir.

DIAL. *Déjouquer* = m. s., Normandie, MOISY, ROBIN, DuBois, DELBOULLE, TRAVERS; Saintonge, ÉVEILLÉ; Picardie, HAIGNERÉ.
Déjoquer = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Déjuiller (*déjüiyé*) v. tr.

|| Décheviller.

Délâbre (*délâ:b*) s. m.

|| Délâbrement, ruine, état d'une chose délabrée. *Ex.*: Une maison tout *en délâbre* = toute délabrée.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

Délibéré (être) (*èt délibéré*).

|| Etre disposé à, porté, résolu à, décidé à.

VX FR. *Idem*, DARM. « Lesquels estoient déliberez d'aller à Rouen », AL. CHARTIER. Hist. de Chs VII, p. 80.

DIAL. *Etre délibéré* = m. s., MOISY.

Délibérer (*délibéré*) v. tr.

|| Libérer, rendre libre. *Ex.*: Quand je serai plus libéré. = Quand je serai plus libre.

Délibérer (se) (*s délibéré*) v. réfl.

|| Se libérer. *Ex.*: *Se délibérer* d'un ouvrage. = Se libérer.

Déloquer (*délôké*) v. tr., de l'ang. *to lock*.

|| Desserrer (une forme), terme d'imprimerie.

Délurer (*déluré*) v. tr.

|| Déniaiser.

DIAL. *Idem*, en Normandie, DuBois.

Démancher (se) *s démâcé* v. réfl.

|| S'agaillardir, être gaillard.

Démanchure (*démâcu:r*) s. f.

|| Luxation, déboitement d'un os.

Demande (à) (*a dmā:d*) loc. adv.

1° || En grande quantité, autant qu'on en veut. *Ex.*: Nous avons une bonne nourriture, et il y en a toujours à *demande*.

2° || A la demande, au fur et à mesure. *Ex.*: Il ne m'envoie pas beaucoup d'argent à la fois, mais il m'en envoie à *demande*.

FR. *A la demande*: loc. adv. comme il faut, conformément à ce que l'on demande, à la manière demandée, BESCHI.

DIAL. *A demande*: à proportion, au fur et à mesure, en Normandie, MAZE, TRAVERS.

Demande (la grand) (*la grâ dmâ:d*).

|| *Demande* (en mariage). *Ex.*: Faire *la grand demande* = faire la demande.

Demander (*dmâdé*) v, tr.

1° || Faire, poser. *Ex.*: Demander une question = Faire, poser une question. Anglais: *to ask a question*.

2° || Mander. *Ex.*: « J'ai reçu une lettre de chez nous, y font *demander* qui sont tout ben ».—Faire *demander* à qq'un de faire qq'ch. = Mander à qq'un de faire qq'ch.

FR. *Faire demander qq'ch. à qq'un* = faire poser une question à qq'un.

Darder (*se*) (*s dârdé*) v. réfl.

|| Se jeter sur, se lancer, se précipiter. *Ex.*: Il s'est *dardé* sur moi comme un enragé.—Il s'est *dardé* sur le pain comme s'il n'en eut jamais mangé.

FR. *Darder*: lancer vivement comme un dard, — *se darder*: être lancé comme un dard, DARM.

DIAL. *Se darder*, m. s., dans le Centre, JAUBERT.

Démélois (*démelwâ*), **déméloué** (*démelwé*) s. m.

|| Déméloir, peigne pour démêler les cheveux.

Démence (*en*) (*â démâ:s*).

|| En ruine, en mauvais état. *Ex.*: Un bâtiment *en démence* = en ruine.—Ses affaires sont *en démence* = ses affaires sont en mauvais état, périlient.

FE. *Démence* = dérangement grave de la raison, DARM.

DIAL. *En démence* = en ruine, Normandie, TRAVERS, MOISY, ROBIN, MAZE, GUÉRIN; Centre, JAUBERT.

Demeurance (*démœrâ:s*) s. f.

|| Demeure, habitation.

DIAL. *Demeurance* = m. s., Centre, JAUBERT; Saintonge, ÉVEILLÉ; Bas-Maine, DOTTIN; Bresse, GUILLEMAUT.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
<i>Connexion</i>	Raccordement, action de relier ensemble deux portions voisines mais non contigues d'un ouvrage.
Faire la <i>connexion</i> de deux tuyaux	Faire le raccordement de deux tuyaux, les raccorder
<i>Connexion</i>	Correspondance (sur les chemins de fer, etc.)
<i>Faire connexion</i> (en parlant de deux trains de chemin de fer).	Être en correspondance, correspondre.
Manquer la <i>connexion</i>	Manquer la correspondance.
<i>Connexion</i>	Communication (services de téléphones).
Mettez-moi en <i>connexion</i> avec Un Tel	Mettez-moi en communication avec Un Tel.
Donner la <i>connexion</i>	Établir la communication.
Enlevez la <i>connexion</i>	Interrompre la communication.
<i>Connecter</i>	Raccorder (des tuyaux, etc.)
Les trains <i>connectent</i> à Saint-Martin	Les trains correspondent à St-Martin.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Sant-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par *l'Argus de la Presse*. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de *l'Argus*, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50.

FEU VIE ACCIDENT

Arthur Marcotte

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

A LA LIBRAIRIE DU CLERGE

J. P. GARNEAU

6, RUE DE LA FABRIQUE. H.-V.

LIVRES RELIGIEUX, CLASSIQUES, DE LITTÉRATURE, ETC., ETC
ARTICLES RELIGIEUX ET ORNEMENTS D'ÉGLISE

AU CREDIT PAROISSIAL

J.-P. GARNEAU

(Successeur de C.-B. LANCTOT)

5 RUE SAINT-JEAN

GRAND CHOIX DE CHASSABLES, VASES SACRÉS, STATUES,
CANCÉLABRES, BRONZES D'ÉGLISES. etc., etc.
ENCENS, HUILE DE 8 JOURS, CIERGES

SPECIALITES. Bannières, Drapeaux de tous genres, et Statues de
outes grandeurs.

N. B.—Toute commande reçue à ces deux magasins sera promptement exécutée.



Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

ORNEMENTS D'ÉGLISE

NOTRE Rayon des Ornaments d'église est considéré comme un des principaux et des plus importants de toute l'Amérique. Depuis que nous avons établi ce rayon, une grande diminution de prix s'est effectuée, et le temps où de grands bénéfices étaient perçus dans la vente de ces marchandises, est déjà assez éloigné. Afin de vous donner une idée de nos prix, nous en mentionnerons quelques-uns: **Chasubles**, \$6.00; **Chapes**, \$10.00; **Dalmatiques**, \$18.00. D'autre part, nous avons des ornements sacrés valant \$1,000.00. Nous gardons encore un assortiment d'huiles, de cierges, de chandelles de tout genre; de fleurs artificielles, palmes, statues importées, calvaires, bannières, drapeaux, etc. Notre devise est de donner toujours satisfaction complète; sinon, de rembourser l'argent.

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs de la, est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES ★ MEUBLES

USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

Z. PAQUET, 157 a 173, Rue St-Joseph
QUEBEC.

TELEPHONE: 2623

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

“L’ACTION SOCIALE”

IMPRIMERIE ET RELIURE

Livres, Brochures, Périodiques, Impressions de luxe,
Impressions commerciales en noir et en couleurs

Catalogues

VARIÉTÉ de caractères.—Intercalation de gravures en couleurs d'échantillons-spécimens.

Catalogues, Prix Courants

TRÈS grande variété de caractères et de chiffres les plus nouveaux permettant l'établissement et la composition rapide des catalogues et des prix courants les plus compliqués.

Tarifs, Circulaires

COMPOSITION et dispositions aussi variées que le client le désire.

Brochures de Publicité

BROCHURES destinées à faire connaître, à lancer un produit nouveau, ou à soutenir l'ancienne réputation d'un produit de marque.

Imprimés Divers

pour

Spécialités

Enveloppes, Étiquettes, Bandes de garantie, Mode d'Emploi, Prospectus.

NOMBRE de produits et toutes les spécialités, livrés en boîtes, en étui, en bouteilles, en sacs papier ou toile, etc., sont accompagnés de modèles divers d'imprimés, tels qu'enveloppes, étiquettes, prospectus, bandes de garantie, mode d'emploi, etc. J'exécute ces modèles aux prix les plus réduits possibles et avec une régularité parfaite dans les teintes du papier ou de l'impression, dans la forme extérieure, ce qui, bien souvent, contribue à caractériser une marque.

Reliure de tous genres

PLEINE toile, pleine basane verte ou rouge, et demi-basane, plein chagrin ou demi-chagrin. Dorure et gaufrage or, argent, blanc et couleur.

IMPRIMERIE-RELIURE-FABRIQUE DE RÉGISTRES

QUÉBEC: 103, RUE STE-ANNE

TÉLÉPHONE 3131

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

Nous prions tous les lecteurs qui seraient disposés à faire pour le compte de la Société une petite enquête locale et qui n'ont pas reçu notre *Bulletin d'observations No 3*, de nous l'écrire; nous leur enverrons immédiatement un exemplaire de ce *Bulletin*. Nos correspondants voudront bien nous faire parvenir leurs réponses aussitôt que possible; car nous attendons la rentrée des observations sur les mots en *C* pour publier le questionnaire sur les mots en *D*.

Les Contemporains. 17 mars: *Général Menou*; 24 mars: *Mme Anaïs Ségalas*. 1 sept.: *Les prêtres massacrés dans la prison des Carmes le 2 septembre 1792*; 8 sept.: *Colonel G. de Villebon-Mareuil*.

* * *

Le Mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14fr. Sommaire du N^o de février: *Petite Novice*, (1^{re} partie), par Marguerite d'Escola; *Naissances royales*, par Henriot; *Un peintre flamand: Geo. Buysse*, par Albert Croquez; *Leurs menottes*, par Pierre Revil; *Ce que disent les cloches*, par P.-Louis Rivière; *Le reliquaire*, par Paul Feuillet; *En 1815*, (2^e partie), par Ernest Daudet; *Londres au temps jadis: jeux et vieilles coutumes*, par Jean Teincey; *Sports d'hiver*, par Gustave Hue; *A la conquête de l'Antarctique*, par René de Valfori; Le livre du mois. *La presse en Turquie*, par Paul Fesch; Chronique. *L'Étiquette*, par Le Même; Causerie littéraire. *Le Blé qui lève*, par Claude Avienne; Pages oubliées, etc.

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1^{er} septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Le 1^{er}, le 2^{ième}, le 4^{ième} et le 5^{ième} volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume: \$2.50; le troisième volume ne se vend que dans la série complète des cinq années du BULLETIN, dont le prix est de \$12.50.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier N° 236)

QUÉBEC

QUÉBEC. *L'Action Sociale*, Imprimeur